

Le 18 août 2010

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 18 août 2010 à 20 h 00, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	816	1	Gilles St-Pierre	Présent
Laurierville	1 380	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 640	2	Sylvain Labrecque	Présent
Notre-Dame-de-Lourdes	725	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 595	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 083	2	Clermont Tardif représentant	Présent
St-Pierre-Baptiste	428	1	Yvon Gingras	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	647	1	Marc Nadeau	Présent
Ville de Plessisville	6 702	5	Réal Ouellet	Présent
Ville de Princeville	5 757	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	474	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Préfet Donald Langlois, maire de la municipalité de St-Ferdinand.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le Préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 16 juin 2010
- 5.0 Suivi de la séance régulière du 16 juin 2010
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Acceptation des soumissions pour les travaux de réfection du Centre administratif de la MRC de L'Érable dans le cadre de l'installation d'un système de climatisation et le contrôle du système de chauffage

Le 18 août 2010

- 6.1.1 Acceptation de l'estimé général des travaux (Dossier EE-3853)
- 6.1.2 Acceptation de la soumission pour les travaux de climatisation et d'architecture (Dossier EE-3854)
- 6.1.3 Acceptation de la soumission pour les travaux électriques (Dossier EE-3855)
- 6.1.4 Acceptation de la soumission pour la fabrication d'une fenêtre (Dossier EE-3856)
- 6.1.5 Acceptation de la soumission pour la pose d'une fenêtre, ainsi que divers travaux reliés à l'enlèvement des climatiseurs existants et des travaux connexes (Dossier EE-3857)
- 6.2 Adoption du règlement numéro 310 décrétant un emprunt de 156 300 \$ et une dépense de 156 300 \$ pour les travaux de réfection du Centre administratif de la MRC de L'Érable dans le cadre de l'installation d'un système de climatisation et le contrôle du système de chauffage (Dossier R-310)
- 6.3 Avis de motion – Règlement régissant la période de questions
- 6.4 Appui à la Ville de Victoriaville dans ses démarches pour la réfection de l'aéroport
- 6.5 Modification de la valeur des bâtiments pour les programmes d'habitation
- 6.6 Adoption du plan général d'aménagement forestier des TPI
- 6.7 Fonds des arts et des lettres du Centre-du-Québec - Demande à la CRÉ du Centre-du-Québec
- 6.8 Réglementation municipale locale
- 6.9 Embauche de pompiers
- 6.10 Promotion de pompiers
- 6.11 Démission de pompiers
- 6.12 Rétrogradation d'un pompier
- 6.13 Cours d'eau
 - 6.13.1 Entente entre la MRC de L'Érable et les MRC de Bécancour, Lotbinière et Arthabaska pour l'exercice de la compétence commune à l'égard de certains cours d'eau – Autorisation de signature
 - 6.13.2 Cours d'eau Roger-Gingras-Sud – Travaux d'entretien
 - 6.13.3 Cours d'eau Rivière Creuse, Branche 11 – Travaux d'entretien

Le 18 août 2010

6.13.4 Cours d'eau Bras-Fan-Fan, branche 12 – Travaux d'entretien

6.13.5 Cours d'eau Gros Ruisseau, banches 20 et 21 – Travaux d'entretien

6.13.6 Cours d'eau Gosselin, branche 1 – Travaux d'entretien

7.0 Aménagement :

7.1 Avis de motion – Modification du RCI 270 – Encadrement des éoliennes dans la MRC de L'Érable

7.2 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Villeroy (Règl. no 10-CM-134)

7.3 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de St-Pierre-Baptiste (Règl. no 221A)

8.0 Financier :

8.1 Rapport des déboursés

8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie

8.3 Ratification de délégations

8.4 Ratification de deux délégations – Rencontre pour le projet communautaire éolien & Rencontre pour l'acceptabilité sociale du projet éolien.

9.0 Correspondance :

9.1 Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Programme Prime-Vert

10.0 Varia :

10.1 Avis de la MRC – Demande d'autorisation d'Hydro-Québec – Ligne à 120kV visant à relier le parc éolien de l'Érable

10.2 Représentante de la MRC à l'URLSCQ

10.3 Dossier des éoliennes – Présence des membres du RDDA (Dossier EE-3858)

Intervertir les points à l'ordre du jour

A.R.-08-10-10970

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le Préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

ADOPTÉ

Ordre du jour

A.R.-08-10-10971

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés.

ADOPTÉ

Le 18 août 2010

Procès-verbal A.R.-08-10-10972 Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu majoritairement que le procès-verbal de la séance régulière du 16 juin 2010, soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du Conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal Le suivi des du procès-verbal a été fait au complet.

Administratif : Acceptation de l'estimé général des travaux de réfection du Centre administratif de la MRC de L'Érable dans le cadre de l'installation d'un système de climatisation et le contrôle du système de chauffage, tel que plus amplement détaillé dans le Dossier EE-3853.

Centre administratif de la MRC de L'Érable QUE cet estimé soit toutefois conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt no 310 par le MAMROT.

dans le cadre de l'installation d'un système de climatisation et le contrôle du système de chauffage A.R.-08-10-10973

Acceptation de la soumission pour les travaux de climatisation et d'architecture ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a invité trois (3) entreprises à soumissionner de pour les travaux d'installation d'un système de climatisation ainsi que des travaux d'architecture, soit : Groupe Plombaction inc., CPL Construction inc. et Fernand Breton inc.;

A.R.-08-10-10974 ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations fournies par Teknika HBA inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir la soumission de Groupe Plombaction inc. au coût de 58 950 \$ plus les taxes applicables, à titre de plus bas soumissionnaire conforme (Dossier EE-3854);

Le 18 août 2010

QUE cette adjudication soit toutefois conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt no 310 par le MAMROT.

ADOPTÉ

Acceptation de
de la soumission
pour les travaux
électriques

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a invité deux (2) entreprises à soumissionner pour les travaux électriques dans le cadre de l'installation d'un système de climatisation, soit : Expert électrique SG inc. et Marius Marcoux & Fils inc. ;

A.R.-08-10-10975

ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations fournies par Teknika HBA inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir la soumission de Expert électrique SG inc. au coût de 13 875 \$ plus les taxes applicables, à titre de plus bas soumissionnaire conforme (Dossier EE-3855);

QUE cette adjudication soit toutefois conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt no 310 par le MAMROT.

ADOPTÉ

Acceptation de
la soumission
pour la fabri-
cation d'une
fenêtre

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a invité une (1) entreprise à soumissionner pour la fabrication d'une fenêtre, soit l'entreprise Les Fenêtres P.E. Ouellet inc. ;

A.R.-08-10-10976

ATTENDU que la soumission est conforme aux travaux projetés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir la soumission de Les Fenêtres P.E. Ouellet inc., au coût de 430 \$ plus les taxes applicables, (Dossier EE-3856);

QUE cette adjudication soit toutefois conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt no 310 par le MAMROT.

ADOPTÉ

Acceptation de
la soumission

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a invité une (1) entreprise à soumissionner pour la pose d'une fenêtre, ainsi que divers travaux reliés à l'enlèvement des

Le 18 août 2010

pour la pose climatiseurs existants et des travaux connexes, soit l'entreprise Construction Rénovation René Drolet inc.;

d'une fenêtre,

ainsi que divers

travaux reliés

à l'enlèvement

des climatiseurs

existants et des

travaux connexes

A.R.-08-10-10977

ATTENDU que la soumission est conforme aux travaux projetés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir la soumission de Construction Rénovation René Drolet inc. au coût de 4 275 \$ plus les taxes applicables, (Dossier EE-3857);

QUE cette adjudication soit toutefois conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt no 310 par le MAMROT.

ADOPTÉ

Adoption du

règlement no

310 décrétant

emprunt de

156 300 \$ et

une dépense

de 156 300 \$

pour des travaux

de réfection du

Centre administratif

de la MRC de

L'Érable dans le

cadre de l'installation

d'un système de

climatisation et

le contrôle du

système de

chauffage

A.R.-08-10-10978

Il est proposé par monsieur le Conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 310 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 156 300 \$ et une dépense de 156 300 \$ pour des travaux de réfection du centre un administratif de la MRC de L'Érable dans le cadre de l'installation d'un système de climatisation et le contrôle du système de chauffage , tel que déposé par le secrétaire-trésorier (Dossier R-310).

ADOPTÉ

Avis de motion -

Règlement

régissant la

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le Conseiller Clermont Tardif, qu'à la prochaine session ou à une session subséquente, sera présentée pour adoption, un règlement régissant la période de questions lors des séances du conseil de

Le 18 août 2010

période de questions la MRC. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à la Loi.

Appui à la Ville de Victoriaville - Réfection de l'aéroport A.R.-08-10-10979 ATTENDU QUE l'aéroport régional André-Fortin, situé à Victoriaville, est doté d'une piste de 1200 mètres et de 23 mètres de largeur ;

ATTENDU QUE les installations aéroportuaires et les revêtements nécessitent d'être reconstruits pour permettre une exploitation sécuritaire ;

ATTENDU QU'en 2008, la Ville de Victoriaville a commandé une étude économique sur un projet de prolongement de la piste d'atterrissage de l'aéroport et qu'il est ressorti qu'un besoin existe pour accroître les capacités de l'aéroport qui devrait pouvoir accueillir des avions de plus gros gabarit ;

ATTENDU QUE dans le contexte où certaines entreprises ayant leur siège social ou une succursale dans la région exploitent, à titre privé, des avions pour les déplacements de leurs cadres, il devient impératif de mettre en place des infrastructures fiables pour soutenir leur présence locale ;

ATTENDU QUE pour satisfaire de façon sécuritaire les besoins actuels et futurs, il appert que la piste d'atterrissage doit être portée à 1524 mètres par 30 mètres de largeur et ainsi correspondre à la classification 3c selon le code de référence d'aérodrome ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité, que la MRC de L'Érable appuie la demande de financement déposée par la Corporation d'initiative industrielle de Victoriaville auprès de Développement économique Canada afin de procéder aux améliorations nécessaires pour que l'Aéroport André-Fortin dispose d'une piste de catégorie 3C selon la classification de Transport Canada.

ADOPTÉ

Programme de rénovation - Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité de modifier les évaluations municipales admissibles pour les programmes de

Le 18 août 2010

Modification de l'évaluation municipale A.R.-08-10-10980 rénovation, sur le territoire de la MRC de l'Érable, à savoir :
- augmentation à 90 000 \$ pour les propriétés admissibles au programme PRU et au programme Réno Village.

ADOPTÉ

Adoption du plan d'aménagement forestier des TPI A.R.-08-10-10981 ATTENDU QUE le Bureau du forestier en chef a déposé un calcul de possibilité forestière relatif aux terres publiques intramunicipales de la MRC de L'Érable sous gement convention de gestion territoriale le 28 juillet 2009 ;

ATTENDU QUE le comité multiresources consultatif sur la gestion des terres publiques intramunicipales de la MRC de L'Érable a recommandé l'adoption du Plan général d'aménagement forestier (PGA) le 14 juin 2010 auprès du conseil des maires de la MRC de L'Érable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Yvon Gingras, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le Plan général d'aménagement forestier 2009 -2013 sur les terres publiques intramunicipales.

ADOPTÉ

Fonds des arts et des lettres du Centre-du-Québec A.R.-08-10-10982 ATTENDU QU'une demande présentée par un artiste de la MRC de L'Érable, au Fonds des arts et des lettres du Centre-du-Québec n'a pas été retenue;

Demande à la CRÉ Centre-du-Québec ATTENDU QU'il semble y avoir certaines irrégularités dans le cadre du traitement des demandes;

Centre-du-Québec A.R.-08-10-10982 ATTENDU QUE la composition du jury du Fonds des arts et des lettres du Centre-du-Québec ne respecte pas les clauses du contrat initial parce qu'il comprend des artistes de la région;

ATTENDU QUE le délai à respecter pour le dévoilement des finalistes au Fonds des arts et des lettres du Centre-du-Québec est écoulé et qu'aucun finaliste n'a encore été dévoilé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Sylvain Labrecque, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adresse une lettre à la

Le 18 août 2010

Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec dans laquelle elle lui demande :

- que les finalistes soient connus, étant donné que le délai à respecter est arrivé à échéance
- qu'elle fasse un suivi afin de s'assurer de l'objectivité des démarches de sélection des projets présentés au Fonds des arts et des lettres du Centre-du-Québec.

ADOPTÉ

Réglementation
municipale

Le comité de réglementation municipale s'est réuni et a proposé des ajustements aux municipalités. Il est important de maintenir une harmonisation entre les règlements afin de faciliter le travail des policiers. Chaque directeur général va recevoir les propositions de modification. La MRC invite donc les municipalités à s'y conformer.

Embauche
de pompiers
A.R.-08-10-10983

Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder, pour le SSIRÉ, à l'embauche des apprentis pompiers suivants :

- pour la caserne 72, monsieur Eliot Tardif
- pour la caserne 80, monsieur Normand Bourget

La Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Promotion de
pompiers
A.R.-08-10-10984

Il est proposé par monsieur le Conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder, pour le SSIRÉ, à la promotion de personnes suivantes qui passeront :

- de lieutenant à capitaine, en date du 18 août 2010 :

Caserne 85 : monsieur Jocelyn Pilote

- de pompier à lieutenant, en date du 18 août 2010 :

Caserne 13 : monsieur David Côté

Le 18 août 2010

- d'apprenti-pompier 3 à pompier, rétroactivement au 4 juillet 2010 :

Caserne 45 : monsieur Stéphane Bourque
monsieur Kevin Daigle
monsieur Sébastien Boulé
monsieur Luc Fradette
monsieur Patrick Gagné
monsieur Carl Tardif

Caserne 85 : monsieur Michel Pilote

Caserne 13 : monsieur David Côté

- d'apprenti-pompier 2 à apprenti-pompier 3, rétroactivement au 23 mai 2010 :

Caserne 45 : monsieur Ghislain Plourde
madame Marilyne Faucher
monsieur Dannik Brideau

Caserne 65 : monsieur Dany Martin-Simoneau
monsieur Marco Beaudoin

Caserne 72 : monsieur Simon Beaudoin

Caserne 80 : monsieur Michael Brisson
monsieur Dominic Blier
monsieur Jimmy Blier
madame Julie Dubois

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Démission de
pompiers

Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer la démission des pompiers suivants :

A.R.-08-10-10985

- pour la caserne 13 , messieurs Marc Larochelle & Pierre-Alexandre Simoneau
- pour la caserne 80, monsieur Francis Bédard
- pour la caserne 85, monsieur Patrick Pilote

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 18 août 2010

Rétrogradation d'un pompier A.R.-08-10-10986 Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder, pour la caserne 85 du SSIRÉ, à la rétrogradation de monsieur Raymond Martineau, qui passera de capitaine à lieutenant.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Cours d'eau - Entente entre la MRC de L'Érable et les MRC de Bécancour, Lotbinière et Arthabaska pour l'exercice de la compétence commune à l'égard de certains cours d'eau – Autorisation de signature A.R.-08-10-10987 ATTENDU QUE les cours d'eau, faisant partie de la présente entente, sont ceux qui relient ou séparent au moins deux MRC et sont sous la compétence commune des MRC, tel que prévu par l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE plusieurs MRC ont démontré de l'intérêt et ont choisi de conclure une entente intermunicipale aux fins d'exercer leur compétence commune sur ces cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité de nommée le préfet, monsieur Donald Langlois, et le secrétaire-trésorier, monsieur Rick Lavergne, à signer, pour et au nom de la MRC, les différentes ententes à intervenir et concernant le mode d'exercice de la compétence commune des MRC en regard.

ADOPTÉ

Cours d'eau Roger-Gingras-Sud Municipalité de Laurierville – Travaux d'entretien A.R.-08-10-10988 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond les cours d'eau suivant, afin de les ramener à leur niveau de conception initiale :

Cours d'eau Roger-Gingras-Sud
Dossier : 9-7-72 15133 2010-06-07
Demandeur principal : Hubert Martineau

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

Le 18 août 2010

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 2010-128 de municipalité de Laurierville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE la recommandation positive du responsable des cours d'eau à prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront assumés par les intéressés par la méthode de la superficie contributive du bassin versant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis du cours d'eau Roger-Gingras-Sud ;

QUE la MRC de L'Érable réalise le bassin versant de la section des cours d'eau faisant l'objet du projet d'entretien par la firme SNG Foresterie en accord avec la résolution A.R.-11-09-10636 ;

QUE la MRC de L'Érable autorise le responsable des cours d'eau à procéder à l'analyse du dossier, à réaliser la réunion des intéressés et à soumettre le projet d'entretien à un conseil ultérieur pour approbation.

ADOPTÉ

Cours d'eau	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Rivière Creuse	en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,
Branche 11	afin de le ramener à son niveau de conception initiale :
Travaux d'entretien	
Municipalité de	Rivière Creuse, branche 11
Villeroy	Dossier : 9-7-85 919 2009-00-08
A.R.-08-10-10989	Demandeur principal : Municipalité de Villeroy

Le 18 août 2010

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy a adopté le règlement numéro 09-CM-130 concernant la politique municipale concernant la répartition des dépenses relatives à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des cours d'eau ;

ATTENDU QUE la résolution 09-09-116 de municipalité de Villeroy demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre ;

ATTENDU QUE la recommandation positive du responsable des cours d'eau à prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront assumés par la municipalité intéressée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la rivière Creuse, branche 11 ;

QUE la MRC de L'Érable autorise le responsable des cours d'eau à procéder à l'analyse du dossier, à réaliser la réunion des intéressés et à soumettre le projet d'entretien à un conseil ultérieur pour approbation.

ADOPTÉ

Cours d'eau
Bras-Fan-Fan -

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,

Le 18 août 2010

Municipalité de Villeroy - Travaux d'entretien A.R.-08-10-10990	afin de le ramener à son niveau de conception initiale : Cours d'eau Bras-Fan-Fan, branche 12 Dossier : 9-7-85 426 2009-06-01 Demandeur principal : Bertrand Ouellet
---	---

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy a adopté le règlement numéro 09-CM-130 concernant la politique municipale concernant la répartition des dépenses relatives à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des cours d'eau ;

ATTENDU QUE la résolution 09-06-79 de municipalité de Villeroy demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre ;

ATTENDU QUE la recommandation positive du responsable des cours d'eau à prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront assumés par la municipalité intéressée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Clermont Tardif, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis du cours d'eau Bras Fan-Fan, branche 12 ;

Le 18 août 2010

QUE la MRC de L'Érable autorise le responsable des cours d'eau à procéder à l'analyse du dossier, à réaliser la réunion des intéressés et à soumettre le projet d'entretien à un conseil ultérieur pour approbation.

ADOPTÉ

Cours d'eau	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Gros Ruisseau	en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond des cours d'eau suivant,
Branches 20 & 21	afin de les ramener à leur niveau de conception initiale :
Ville de	
Princeville	Cours d'eau gros Ruisseau, branches 20 et 21
Travaux	Dossier : 9-7-33 4921-1 2009-09-14
d'entretien	Demandeur principal : Normand Jutras
A.R.-08-10-10991	

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 09-09-273 de la Ville de Princeville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre ;

ATTENDU QUE la recommandation positive du responsable des cours d'eau à prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront assumés par les intéressés par la méthode de la superficie contributive du bassin versant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis des branches 20 et 21 du cours d'eau Gros Ruisseau ;

Le 18 août 2010

QUE la MRC de L'Érable réalise le bassin versant de la section des cours d'eau faisant l'objet du projet d'entretien par la firme SNG Foresterie en accord avec la résolution A.R.-11-09-10636 ;

QUE la MRC de L'Érable autorise le responsable des cours d'eau à procéder à l'analyse du dossier, à réaliser la réunion des intéressés et à soumettre le projet d'entretien à un conseil ultérieur pour approbation.

ADOPTÉ

Cours d'eau Gosselin, branche 1

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond des cours d'eau suivant, afin de les ramener à leur niveau de conception initiale :

Paroisse de

Plessisville

Cours d'eau Gosselin et sa branche 1

A.R.-08-10-10992

Dossier : 9-7-45 1431-19 2010-06-07

Demandeur principal : Ferme du Coteau Vert

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 109-06-10 de paroisse de Plessisville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE la recommandation positive du responsable des cours d'eau à prendre en charge ce dossier ;

Le 18 août 2010

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront assumés par les intéressés par la méthode de la superficie contributive du bassin versant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Yvon Gingras, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis du cours d'eau Gosselin (# 1431-19) et sa branche 1 ;

QUE la MRC de L'Érable réalise le bassin versant de la section des cours d'eau faisant l'objet du projet d'entretien par la firme SNG Foresterie en accord avec la résolution A.R.-11-09-10636 ;

QUE la MRC de L'Érable autorise le responsable des cours d'eau à procéder à l'analyse du dossier, à réaliser la réunion des intéressés et à soumettre le projet d'entretien à un conseil ultérieur pour approbation.

ADOPTÉ

Avis de motion ATTENDU le règlement de contrôle intérimaire (RCI) en vigueur no 270 adopté le
Modification du 18 janvier 2006 visant à encadrer les éoliennes sur le territoire de la MRC de L'Érable ;
RCI 270

Encadrement ATTENDU QUE certains éléments de contenu dudit règlement de contrôle
des éoliennes intérimaire de la MRC de L'Érable méritent, après quatre année d'application, d'être
ajustés ou peaufinés pour tenir compte du contexte éolien actuel sur le territoire de la
MRC ;

ATTENDU QUE le contexte éolien de L'Érable est directement tributaire du projet de Parc éolien de L'Érable actuellement en élaboration ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est sensible aux questions d'acceptabilité sociale et d'environnement, questions qui peuvent être traduites par des mesures d'aménagement du territoire ;

Le 18 août 2010

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable souhaite peaufiner l'encadrement actuellement en vigueur sur les éoliennes afin de s'assurer que le projet de Parc éolien de L'Érable en cour d'élaboration se fasse selon des normes mieux adaptées et plus acceptables ;

ATTENDU QUE ces nouvelles normes constitueront une assurance sur l'implantation des éoliennes, permettront de répondre à certaines des préoccupations, et favoriseront une meilleure acceptabilité sociale ;

ATTENDU QUE malgré ces modifications envisagées, la MRC continue d'approuver vivement le projet de Parc éolien de L'Érable car elle croît qu'il apportera beaucoup en terme de développement du territoire local et régional, qu'il a très peu d'impact sur l'environnement, que d'un point de vue social, sans être unanime, il est accepté par la population d'autant plus qu'il continue constamment de s'améliorer et, finalement, que le processus de médiation entamé permettra d'amorcer un processus de réconciliation dans la communauté ;

ATTENDU QUE pour l'ensemble des éléments soulignés précédemment il importe de modifier le RCI no 270 de la MRC de L'Érable ;

EN CONSÉQUENCE, PRENEZ AVIS QUE :

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le Conseiller Alain Dubois qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, un règlement qui modifiera le règlement de contrôle intérimaire no 270 de la MRC de L'Érable encadrant les éoliennes sur son territoire.

Le règlement à adopter contiendra des dispositions qui viseront à :

1. Établir des mesures de densité d'éoliennes sur le territoire sans que ces mesures n'excèdent 50 éoliennes pour les territoires de Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste regroupées ;

Le 18 août 2010

2. Augmenter la distance minimale qui sépare toute éolienne d'une habitation sans que les distances à adopter n'excèdent celles de sites d'implantation d'éoliennes ayant fait l'objet d'une analyse dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement « Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable », et également ajuster les mesures relatives à la réciprocité ;
3. Préciser les dispositions qui visent les chemins à construire ou à réaménager, ainsi que les espaces bordant ces chemins, et assujettir les travaux relatifs aux chemins et aux espaces les bordant à des mesures telles que la végétalisation des talus dans les sites de remblais et de déblais et la protection des cours d'eau ;
4. Assujettir la bonne conduite d'un chantier de construction d'un parc éolien dans les trois susdites municipalités par une surveillance assurée par un inspecteur de chantier sous la supervision de la MRC de L'Érable ou du comité de suivi.

Le règlement à être adopté ne contiendra pas de dispositions qui viseront à rendre irréalisable le projet de Parc éolien de L'Érable tel qu'il est actuellement connu mais visera à resserrer les normes afin d'assurer une réalisation optimale et améliorer son intégration dans le milieu d'un point de vue de l'aménagement du territoire.

QUE cet avis de motion soit acheminé aux municipalités concernées, au Regroupement pour le développement durable des Appalaches, au gouvernement du Québec, à l'Union des producteurs agricoles ainsi qu'au Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec pour fins d'information.

Ledit avis a été donné à Plessisville, à la session régulière tenue le 18 août 2010.

Réglementation
d'urbanisme
la municipalité
de Villeroy

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy a adopté le 7 juin 2010, le règlement no 10-CM-134 modifiant le règlement de zonage no 81-CM-2 de la municipalité de de Villeroy, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

A.R.-08-10-10993

ATTENDU QUE ce règlement vise à ajouter l'usage « sablière » dans la zone Cb-13 afin de rendre possible l'exploitation d'une sablière temporaire dans le cadre de la réfection d'un viaduc de l'autoroute 20;

Le 18 août 2010

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable ont examiné le contenu de ce règlement en fonction des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire, et ce, à l'intérieur du délai prévu de 120 jours suivant la réception, le 15 juin 2010;

ATTENDU QUE la MRC n'a pas requis d'avis de son CCA puisque le projet n'est pas situé dans la zone agricole ;

ATTENDU QUE le contenu du règlement respecte les objectifs du schéma d'aménagement et les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité;

QUE les membres du Conseil de la MRC de L'Érable déclarent et approuvent conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, le règlement suivant:

- le règlement numéro 10-CM-134 modifie le règlement de zonage no 81-CM-2 de la municipalité de Villeroy, lequel vise à ajouter l'usage « sablière » dans la zone Cb-13 afin de rendre possible l'exploitation d'une sablière temporaire dans le cadre de la réfection d'un viaduc de l'autoroute 20

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme de
municipalité de
St-Pierre-Baptiste

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste a adopté le 6 juillet 2010, le règlement no 221A modifiant le règlement de zonage no 106-A en vertu de la Loi sur la l'aménagement et l'urbanisme ;

A.R.-08-10-10994

ATTENDU QUE le règlement no 221A vise à permettre sous certaines conditions les résidences de tourisme sur le territoire de la municipalité ;

Le 18 août 2010

ATTENDU QUE le règlement no 221A vise également à définir ou préciser, outre les résidences de tourisme, d'autres expressions telles que l'agrotourisme et les gîtes touristiques ;

ATTENDU QUE le CCA de la MRC de L'Érable s'est prononcée favorablement à l'égard de ce règlement lors de sa rencontre du 16 août 2010 et recommande au conseil de la MRC de l'approuver ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a étudié et analysé le règlement afin d'évaluer sa conformité en regard des dispositions du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaires, et qu'il en ressort que les résidences de tourisme sont possibles dans l'affectation agro-forestière de la MRC dans la mesure où ces résidences ne sont pas situées dans les sols à bon potentiel pour l'agriculture ou, dans le cas contraire, dans la mesure où ces résidences sont accessoires à l'activité agricole principale d'un producteur seulement ;

ATTENDU QUE le règlement apport à cet effet les nuances nécessaires afin d'assurer la protection des sols à bon potentiel dans la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme et approuve le règlement no 221A de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste en regard du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire, ainsi qu'en regard des Orientations du gouvernement en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Le 18 août 2010

Rapport des déboursés A.R.-08-10-10995 Il est proposé par monsieur le Conseiller Sylvain Labrecque, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
10255	Les Entreprises Noël & Royer (remb. demande révision)	20,00 \$
10256	Alimentation M.R. (épicerie)	93,35
10257	Corp. Transport la Cadence (taxi collectif)	1 733,00
10258	Jean-Guy Thibault (entretien avril)	1 093,08
10260	Publicité LVL Ltée (dépliants collectif)	1 549,55
10261	CARRA (avril 2010)	695,96
10262	Hotel & Suite le Dauphin (hébergement)	3 212,88
10267	Plombaction (entretien préventif)	316,05
10268	Agence Géomatique Centre-du-Québec (photographies)	5 000,00
10270	Unité Doremy de Plessisville (déplacements)	55,80
10271	CSBF (entretien réseau fibre optique)	6 670,56
10272	Studio Plessis (pile)	22,58
10273	Autobus Ro-Bo Inc. (autobus collectif)	12 046,59
10276	L'Invernois (repas)	561,16
10277	MRC Arthabaska (internet mars)	491,00
10278	Communication 1er Choix (carte appel)	112,88
10279	Électrocentre 2000 Inc. (cable)	22,56
10281	Médias Transcontinental (avis vente pour taxes)	621,94
10282	Oluma (eau)	45,00
10286	Martin Laflamme (café)	63,90
10287	Coop. de Solidarité en dév. local de Villeroy (FSTD)	25 000,00
10289	M. Claude Tremblay (aide financière)	4 940,00
10290	M. Dany Langlois (aide financière)	15 549,00
10295	Softchoice (office)	735,25
10296	Ville de Plessisville (technicien informatique)	368,65
10298	Municipalité de St-Pierre-Baptiste (fonds régional carrière)	14 085,16
10300	MRC Arthabaska (internet avril et ajustement)	760,27
10301	BuroPro Inc. (four. de bureau)	373,62
10303	M. Yvan Dubois(entretien gazon)	300,00
10306	Librairie Lepage (divers)	52,71
10307	CLDE (plan développement zone agricole, publicité)	17 880,43
10309	Marie-Luce Bouffard (déplacements)	88,65
10310	Agence Géomatique Centre-du-Québec (photographies)	643,75
10311	Municipalité d'Inverness (vente pour taxes)	2 359,47
10312	Corp. Transport la Cadence (taxi collectif)	1 617,00
10313	Plomberie 1750 Inc. (réparation, installation lave-vaisselle)	846,56

Le 18 août 2010

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
10315	Vertisoft (portable, imprimante, disque dur)	4 213,63 \$
10316	Annulé	-
10317	FQM (formation, dicom)	177,72
10318	Ébénisterie Victor Langlois (comptoir)	67,73
10320	Studio Plessis (cadre)	91,33
10323	M. Nelson Arton (aide financière)	10 000,00
10324	Madame Marie-Eve Proteau (aide financière)	10 000,00
10325	M. Claude Simoneau (aide financière)	1 967,00
10326	Madame Lyne Beaudoin (aide financière)	9 688,00
10327	M. Gabriel Boissinotte (aide financière)	10 000,00
10328	M. Eugène Therrien (aide financière)	15 543,00
10329	Municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax (fonds rég. carrière)	14 305,24
10330	CARÉ (2e vers. contribution 2010)	23 954,00
10331	Parc Linéaire des Bois-Francis (2e vers. contribution 2010, subvention)	58 250,50
10332	CLDE (2e vers. contribution 2010)	131 445,00
10334	BuroPro Inc. (four. de bureau)	1 428,45
10339	Jean-Guy Thibault (entretien mai)	1 059,21
10341	Martin Laflamme (café)	127,80
10347	Vertisoft (réparation serveur - imprimante)	602,75
10349	Financière Banque Nationale (règl 286)	16 685,58
10350	Longchamps, Proulx C.A. Inc. (vérification comptable)	8 917,13
10351	Fondation CLSC -CHSLD Érable (tournoi de golf)	340,00
10352	YHC Environments (honoraires)	4 393,66
10353	Publications CCH Ltée (renouvellement)	246,75
10360	Des Idées en Arts (conception graphique)	168,18
10361	Autobus Ro-Bo Inc. (autobus collectif)	4 144,77
10363	CARRA (mai 2010)	1 502,15
10364	CLDE (loyer-réception)	5 287,50
10365	Binatek Inc. (réparation)	141,09
10366	Form Plus (étiquettes)	976,59
10369	Corp Partenaires 12-18 (billets)	20,00
10370	Manoir du Lac William (souper)	278,14
10371	Agence Forestière des Bois-Francis (cotisation)	50,00
10373	Dendrotik Inc. (veste)	97,58
10374	La Terre de Chez-nous (renouvellement)	119,65
10375	MRC Arthabaska (internet mai)	491,00
10376	UQAM (2e versement)	1 730,38
10377	Ville de Plessisville (fonds régional)	9 925,49
10378	Municipalité de St-Ferdinand (fonds régional)	51 625,51
10379	Paroisse de Plessisville (fonds régional)	52 009,55
10380	Municipalité d'Inverness (fonds régional)	29 246,85
10381	Municipalité de Villeroy (fonds régional)	8 414,81
10383	Madame Germaine Brochu (aide financière)	10 000,00

Le 18 août 2010

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
10385	Oluma (eau)	45,00 \$
10386	Plombaction (climatiseur)	1 177,15
10387	URLSCQ (tournoi de golf)	425,00
10388	Fondation Hotel-Dieu Arth. (tournoi de golf)	250,00
10389	Studio Plessis (caméra)	299,09
10390	Évimbec Ltée (gérance)	2 847,88
10391	Municipalité St-Ferdinand (partage cellulaire)	149,15
10392	Geneq (traceur)	128,31
10394	Ville de Plessesville (technicien informatique)	838,69
10395	CLDE (agent rural, guide)	26 704,00
10396	Sûreté du Québec (tournoi de golf)	320,00
10398	Corp. du Transport la Cadence (taxi collectif)	2 176,00
10399	Municipalité Inverness (permis)	30,00
10400	Municipalité de Lyster (fonds régional)	29 234,48
10401	Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (fonds régional)	7 517,96
10402	Municipalité de Laurierville (fonds régional)	15 079,20
10403	Ville de Princeville (fonds régional)	106 872,28
10405	FQM (formation élus)	4 515,00
10406	Teknika HBA Inc. (honoraires)	7 280,44
10407	Ass. Québécoise des Urbanismes (formation CCU)	3 286,36
10408	Municipalité de St-Ferdinand (formation)	107,23
10411	Madame Guylaine Beaudoin (aide financière)	2 145,00
10413	GROBEC (programme PAPA)	15 738,04
10414	Musée du Bronze Inverness (entente développement culture)	3 500,00
10415	Société mutuelle de prévention (gestion)	1 840,41
10417	Plombaction (appel de service)	265,77
10419	Coop. Solidarité Villeroy (FSTD)	17 165,00
10422	Jean-Guy Thibault (entretien juin)	1 070,50
10424	Coop IGA (épicerie)	154,22
10426	Marius Marcoux & Fils Inc (installation électrique salle conseil)	<u>1 470,76</u>
	Total:	<u>872 395,00 \$</u>

Dépenses opérations forestières

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10264	Dendrotik Inc. (divers)	121,23
10266	Paroisse de Plessisville (compensation taxes)	883,64
10274	Goforest Inc. (travaux forestier)	12 453,18
10275	Transport Martineau & fils Inc. (travaux forestier)	9 219,38
10297	FP Innovations (guide)	20,00
10345	SOPFEU (cotisation)	<u>487,53</u>
	Total:	<u>23 184,96 \$</u>

8321

Le 18 août 2010

Dépenses Pacte rural

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10314	Municipalité de St-Pierre-Baptiste	4 000,00
10358	Municipalité de Lyster	26 741,97
10359	Les Loisirs Festigrouille Inc.	<u>49 295,00</u>
	Total:	<u>80 036,97 \$</u>

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
524124-524145	Paies semaine du 2 au 8 mai 10	13 655,55
524238-524352	Paies semaine du 9 mai au 5 juin 10	72 273,79
524353-524375	Paies semaine du 6 au 12 juin 10	14 273,76
524463-524556	Paies semaine du 13 juin au 10 juillet 10	59 482,29
524645-524726	Paies semaine du 11 au 31 juillet 10	<u>58 550,98</u>
	Total :	<u>218 236,37 \$</u>

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-05-01	Gouv. prov. (DAS)	19 290,26
GWW-05-02	Gouv. féd. (DAS)	702,71
GWW-05-03	Gouv. féd. (DAS)	7 345,82
PWW-05-01	Visa Desjardins - DG	496,91
PWW-05-02	Visa Desjardins - préfet	62,71
PWW-05-03	Visa Desjardins - général	16,00
PWW-05-04	SSQ - assurance collective	4 829,50
PWW-05-05	Bell Canada	895,17
PWW-05-06	Bell Mobilité - cellulaire	171,61
PWW-05-07	Hydro Québec - MRC	2 836,24
PWW-05-08	Hydro Québec - Sucrierie	272,16
PWW-05-09	Bell - conférence	90,34
PWW-05-10	Bell - entretien, réparation	356,27
PWW-05-11	SSQ - RREMQ avril	9 274,99
VAP-05-01	Virement remboursements PR1	5 897,79
GWW-06-01	Gouv. prov. (DAS)	24 882,52
GWW-06-02	Gouv. féd. (DAS)	1 239,92
GWW-06-03	Gouv. féd. (DAS)	9 088,02
PWW-06-01	Visa Desjardins - DG	315,18
PWW-06-02	Visa Desjardins - préfet	700,89
PWW-06-03	Visa Desjardins - général	8,00
PWW-06-04	Bell Mobilité - cellulaire	156,66
PWW-06-05	SSQ - RREMQ mai	7 978,98

Le 18 août 2010

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-07-01	Gouv. prov. (DAS)	22 226,13 \$
GWW-07-02	Gouv. féd. (DAS)	1 365,46
GWW-07-03	Gouv. féd. (DAS)	8 000,42
PWW-07-01	Bell Canada	891,23
PWW-07-02	Protectron - système alarme	228,23
PWW-07-03	Visa Desjardins - DG	115,49
PWW-07-04	Visa Desjardins - préfet	15,36
PWW-07-05	Visa Desjardins - général	15,00
PWW-07-06	SSQ - ass. collective	9 595,72
VWW	Virement comité social	<u>1 190,00</u>
	Total :	<u>140 551,69 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés incendie
A.R.-08-10-10996

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Nom des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10259	IAPA Freins Demarreurs Plessis (freins)	179,42 \$
10263	Dubois & Frères Ltée (pose pneus)	63,21
10265	Roy, Gervais, Beauregard, Avocats (honoraires)	84,66
10268	École Nationale des Pompiers du Québec (accréditation)	255,82
10280	Imprimerie Fillion Enr. (rapport inspection)	286,70
10283	Matco Ravary Inc. (divers)	167,97
10284	Solus Sécurité (désinfectant)	150,35
10285	Remorque Desjardins (batteries)	154,53
10288	Équipements d'Incendie Levasseur (autopompe)	284 761,05
10291	Centre d'Extincteur SL (recharges)	724,77
10292	Ville de Princeville (frais de cours)	1 018,96
10293	Garage Moderne G.T. Inc. (essence)	537,65
10294	Suspension Victo (1982) Inc. (réparation)	1 656,42
10299	Roy, Gervais, Beauregard, Avocats (honoraires)	207,41
10302	CAUCA (contrat service mai)	56,44
10304	M. Denis Langlois (location)	150,00
10305	M. Louis Rivard (location)	150,00
10308	Groupe CLR (réparation, système de communication)	1 376,95
10319	Imprimerie Fillion Enr. (lettrage camion)	256,23
10321	Municipalité de St-Ferdinand (remorque bateau)	10,00
10322	SAAQ (immatriculation)	678,00
10333	Garage Moderne G.T. inc. (essence)	592,03

Le 18 août 2010

<u>Nos de chèques</u>	<u>Nom des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10335	Gilbert Labrie (réparation)	141,00 \$
10336	Alim. Inverness (repas)	66,11
10337	Garage P. Bédard & Fils inc. (essence)	63,00
10338	Remorque Desjardins (batterie)	83,47
10340	Patrick Dorion (réparation)	45,15
10342	IAPA Freins Demarreurs Plessis (divers)	57,49
10343	Mécanique Gilles Roberge Inc. (divers)	5,92
10344	Solus Sécurité (désinfectant, divers)	122,82
10346	Logiciels Première Ligne Inc. (plan intervention)	1 241,63
10348	CAUCA (contrat service juin)	56,44
10354	Aréo-Feu (chapeau, robinet, divers)	3 247,76
10355	Groupe CLR (système de communication)	880,43
10356	Matco Ravary Inc. (divers)	363,28
10357	Centre du Camion (amiante) Inc.	8,33
10362	Centre du Pare-Brise Plessis (nettoyage)	90,30
10367	Compagnie Motoparts Inc. (divers)	12,82
10368	Camions Carl Thibault Inc. (cadran)	76,76
10372	ATPIQ (colloque)	185,00
10382	ENPQ (manuel, cotisation instructeur)	294,64
10384	Accessoires d'auto Illimités (divers)	1,42
10393	Novicom 2000 Inc. (microphone, radios)	1 428,43
10397	ENPQ (examen)	2 108,00
10404	Solus Sécurité (appareil respiratoire)	58 117,96
10405	FQM (dicom)	67,18
10409	Centre d'Extincteur SL (recharges)	461,42
10410	Garage Moderne G.T. inc. (essence)	319,66
10412	Matco Ravary Inc. (divers)	71,45
10416	CAUCA (contrat service juillet)	56,44
10418	ENPQ (formation)	451,50
10420	Tim Hortons (collation)	45,96
10421	Garage P. Bédard & Fils inc. (essence)	26,52
10423	SCA des Appalaches (divers)	12,79
10425	Suspension Victo (1982) Inc. (réparation)	<u>77,88</u>
	Total :	<u>363 807,53 \$</u>

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
524146-524237	Paies avril 2010	13 357,41
524376-524462	Paies mai 2010	23 094,67
524557-524644	Paies juin 2010	<u>21 370,56</u>
	Total:	<u>57 822,64 \$</u>

Le 18 août 2010

Transactions
pré-autorisées
et via internet

Descriptions

Sommes versées

PWW-05-01	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	78,13 \$
PWW-05-02	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	78,13
PWW-05-03	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	180,02
PWW-05-04	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	80,84
PWW-05-05	Bell Mobilité - cellulaire	105,58
PWW-05-06	Bell Mobilité - Pagette	240,47
PWW-05-07	Bell Canada - Caserne 45 – Plessisville Paroisse	83,25
PWW-05-08	Esso	186,66
PWW-05-09	Sonic	65,00
PWW-05-09	Shell	277,73
PWW-06-01	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	79,25
PWW-06-02	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	78,17
PWW-06-03	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	179,71
PWW-06-04	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	80,88
PWW-06-05	Bell Mobilité - cellulaire	121,47
PWW-06-06	Bell Mobilité - Pagette	240,47
PWW-06-07	Bell Canada - Caserne 45 - Paroisse Plessisville	81,54
PWW-07-01	Esso	126,21
PWW-07-02	Sonic	73,63
PWW-07-03	Shell	901,38
PWW-07-04	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	76,31
PWW-07-05	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	76,31
PWW-07-06	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	177,60
PWW-07-07	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	79,02
PWW-07-08	Bell Mobilité - Pagette	<u>421,03</u>

Total:

4 168,79 \$

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Ratification

Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à

de délégations

l'unanimité de ratifier les délégations suivantes :

A.R.-08-10-10997

<u>Noms</u>	<u>Sujets</u>	<u>Endroits</u>	<u>Dates</u>	<u>Coûts</u>
Jocelyn Bédard	SSJB Jeudis en chanson	Drummondville	20-01-10	- \$
Gilles Fortier	Entrevue Comité internet	MRC de L'Érable	04-05-10	- \$

ADOPTÉ

Le 18 août 2010

Ratification de deux délégations Rencontre pour le projet communautaire éolien & Rencontre pour l'acceptabilité sociale du projet éolien

Conformément à l'article 6 du règlement 260 sur la rémunération des élus, la rencontre pour le projet communautaire éolien et la rencontre pour l'acceptabilité sociale du projet éolien sont considérées comme des rencontres rémunérables pour les membres présents. En conséquence, la résolution suivante est donc adoptée :

A.R.-08-10-10998

Il est proposé par monsieur le Conseiller Sylvain Labrecque, appuyé et résolu à l'unanimité que la rencontre pour le projet communautaire éolien qui a eu lieu le 27 janvier 2010 et la rencontre pour l'acceptabilité sociale du projet éolien qui a eu lieu le 18 mars 2010 soient rémunérées et ce en application de l'article 6 du règlement 260 sur la rémunération des élus, à titre de comité spécial formé de maires.

ADOPTÉ

Correspondance

En date du 28 avril 2010, une résolution de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, demandant un appui dans ses démarches auprès du MAPAQ afin que le programme Prime-Vert soit révisé. Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée :

Appui à la MRC de de Vaudreuil-Soulanges Modification au Programme Prime-Vert

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses démarches auprès du MAPAQ, afin que des modifications soit apportées au programme Prime-Vert, le tout tel que plus amplement relaté dans la résolution numéro 10-04-28-22, adoptée par le conseil de la MRC, le 28 avril 2010.

A.R.-08-10-10999

ADOPTÉ

En date du 4 mai 2010, une résolution de la municipalité d'Inverness demandant un appui dans ses démarches auprès du MAMROT afin que des mesures législatives soient mises en place pour contrer le problème de hausse des valeurs de certains immeubles de leur municipalité.

En date du 12 mai 2010, une résolution de la MRC des Maskoutains, demandant un appui dans ses démarches concernant le règlement sur la diffusion de l'information.

En date du 25 mai 2010, la MRC de Matane nous fait parvenir une copie de la résolution qui a été expédiée à monsieur Jean Charest, concernant les projets de parcs éoliens de l'Érable et des Moulins.

Le 18 août 2010

En date du 25 mai 2010, la municipalité de St-Ferdinand nous fait parvenir une résolution concernant le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable.

Le Mont Apic nous fait parvenir un document énumérant certaines statistiques de l'organisme depuis l'année 2002 – 2003 jusqu'à l'année 2009 – 2010.

En date du 15 juin 2010, copie d'une correspondance du CSSS Arthabaska-Érable, signée par monsieur Philippe Rancourt et adressée à Madame Suzanne Mainville, du Secrétariat aux aînés, l'informant que le CSSS Arthabaska – Érable se désiste officiellement de la Table des Aînés de l'Érable concernant le support aux proches aidants.

En date du 21 juin 2010, une correspondance signée par monsieur Christian Éthier, conseiller-communication et collectivités, relations avec le milieu, direction régionale – Mauricie et Centre-du-Québec, Hydro-Québec, dans laquelle il nous informe que, dans le cadre du projet de ligne de transport d'électricité à 120 KV d'Hydro-Québec, destinée à intégrer la production éolienne du parc de l'Érable, Hydro-Québec désire nous informer qu'elle a retenu le tracé ouest modifié à la suite des résultats de la consultation.

En date du 8 juillet 2010, une correspondance du MRNF, signée par monsieur Mario Gosselin, sous ministre associé à l'Énergie, accusant réception de nos résolutions concernant le projet de Parc éolien. Il nous informe également que le MDDEP, de concert avec les autres ministères, dont le MRNF, est à compléter son analyse environnementale en tenant compte du rapport du BAPE et qu'il formulera des recommandations au Conseil des ministres.

En date du 13 juillet 2010, une correspondance signée par monsieur Alain Simard, de la direction générale de la Mauricie et du Centre-du-Québec du MRNF, avec laquelle il nous fait parvenir l'entente générale pour l'exploitation du Parc régional des grandes coulées de la MRC de L'Érable.

En date du 14 juillet 2010, une correspondance de la MRC d'Arthabaska, signée par monsieur Lionel Fréchette, préfet, nous informant que la MRC d'Arthabaska a été retenue comme l'une des trois finalistes pour le prix « Mobilisation ». Il profite de l'occasion pour nous remercier de notre appui à leur candidature.

Le 18 août 2010

En date du 15 juillet 2010, une correspondance de signée par madame Mélanie Pelletier, de la firme Monty, Coulombe, S.E.N.C., avocats, offrant leur service pour une formation au conseil des maires sur l'octroi des contrats et de l'éthique et la déontologie dans le milieu municipal. Cette formation est d'une durée d'une heure et demie (1 h 30) et est offerte au coût de 500 \$, peut importe le nombre de participants.

En date du 20 juillet 2010, une correspondance signée par monsieur Sam Hamad et madame Lise Thériault, avec laquelle ils nous font parvenir les faits saillants du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale pour la période couvrant les années 2010 à 2015.

En date du 22 juillet 2010, une correspondance signée par madame Line Beauchamp, nous informant qu'elle rendra publique l'étude d'impact sur le projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph sur le territoire de la municipalité d'Inverness, le 10 août 2010.

En date du 29 juillet 2010, une correspondance signée par monsieur Patrick Beauchesne, de la direction du patrimoine écologique et des parcs du MDDEP, concernant le projet d'aire protégée de la Grande-Tourbière-de-Villeroy.

En date du 30 juillet 2010, l'Agence forestière des Bois-Francs nous fait parvenir leur rapport annuel 2009-2010.

En date du 4 août 2010, une correspondance signée par monsieur Alain Dubois, demandant à être informé de l'évolution du dossier dans le projet de partenariat avec Gesterra.

En date du 10 août 2010, un communiqué du BAPE, nous informant qu'une séance d'information sur le *Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness par la MRC de L'Érable* aura lieu le 8 septembre 2010, à compter de 19 h 30, à l'Invernois.

Retrait d'un
conseiller

Monsieur Clermont Tardif, représentant de la municipalité de St-Ferdinand, informe le préfet qu'il ne participera pas à l'adoption de la résolution ci-dessous.

Le 18 août 2010

Avis de la MRC- Demande d'autorisation d'Hydro-Québec : Ligne à 120 KV visant à relier le parc éolien de l'Érable
A.R.-08-10-11000

ATTENDU le projet d'Hydro-Québec d'intégrer la production d'énergie éolienne produite par le Parc éolien de L'Érable dans son réseau par la construction d'une ligne à 120 kV ;

ATTENDU QUE ce projet a été reçu à la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE la construction de cette ligne est prévue se faire sur les territoires des municipalités de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie-d'Halifax, de la municipalité de paroisse de Plessisville ainsi que de la ville de Princeville, le tout sur une distance d'environ 13 kilomètres, en totalité en zone agricole permanente ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec demande à la MRC de se prononcer sur le dossier et que la CPTAQ requerra également à la MRC son avis, notamment en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ), et sa conformité au contenu du schéma d'aménagement de la MRC, à ses orientations et objectifs, et des mesures de contrôle intérimaire ;

ATTENDU QUE la demande a également été analysée par les membres du Conseil pour fin de conformité face aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement de la MRC, à son contenu général et en regard de son document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire, et qu'elle a été jugée conforme ;

ATTENDU QU'au schéma d'aménagement de la MRC, les usages de type « service d'utilité publique » sont permis dans les affectations agricole et agro-forestière concernées, conditionnellement à l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), et que les lignes de transport d'énergie sont considérés comme des services d'utilité publique audit schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu majoritairement :

- QUE la MRC approuve la demande d'autorisation d'Hydro-Québec pour le projet « Ligne à 120 kV du parc éolien de L'Érable » puisque ladite demande est conforme

Le 18 août 2010

au schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable, dont ses orientations, ses objectifs et ses dispositions au document complémentaire, est également conforme aux différents règlements de contrôle intérimaire en vigueur et, finalement, respecte également les orientations du gouvernement en matière de protection du territoire et des activités agricoles, ainsi que l'esprit des critères de l'article 62 de la Loi ;

- QUE la présente résolution soit acheminée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à Hydro-Québec pour qu'elle soit jointe aux différents dossiers.

ADOPTÉ

Représentante de la MRC à l'URLSQ A.R.-08-10-11001 Il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que madame Diane Vigneault, de la municipalité de St-Ferdinand, soit nommée représentante de la MRC de L'Érable au conseil d'administration de l'URLSCQ.

ADOPTÉ

Dossier des éoliennes - Présence des membres du RDDA Les membres du RDDA sont présents afin de questionner le Conseil sur le projet de parc éolien. Des questions sur le processus de médiation, sur la position de la MRC face au projet, sur l'identité de la personne qui a commandé un sondage, sur la ligne électrique, sur le texte de monsieur Gilles Fortier, etc., font l'objet d'échanges entre les membres du RDDA et le préfet. Monsieur le préfet demande à plusieurs occasions aux membres du RDDA de s'en tenir à des questions et non à des commentaires.

Monsieur Jean-Pierre Baril dépose aux membres les documents suivants :

- compte rendu de ma rencontre avec Hydro-Québec
- cartes

Les membres du RDDA déposent aux membres les documents suivants :

- rapport du BAPE et loi sur le développement durable
- communiqué de presse
- Hydro-Québec : Harcèlement, intimidation et mensonges

Le 18 août 2010

- plainte officielle quant aux pratiques d'Hydro-Québec
- tableau synthèse des conclusions du BAPE

Tous ces documents sont déposés au Dossier EE-3858

Levée de la séance Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21 h 30.

A.R.-08-10-11002

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier